
États financiers non consolidés Hôpital Montfort

31 mars 2023

Responsabilités de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds	6
État non consolidé des gains de réévaluation cumulés – fonds d'opération	7
État non consolidé des résultats	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-26

Responsabilités de la direction

Le 31 mai 2023

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2023, ainsi que l'évolution des soldes de fonds, les gains de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité de gestion et d'audit. Le comité de gestion et d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité de gestion et d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés, précise ses responsabilités et l'étendue de l'audit.



Dr. Bernard Leduc
Président-directeur général



Mélanie Dubé
Vice-présidente, Performance, Services généraux et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association
Hôpital Montfort

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Hôpital Montfort (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation cumulés, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation cumulés et de ses flux de trésorerie non consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'il est exigé par la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 31 mai 2023

Hôpital Montfort
État non consolidé de la situation financière
au 31 mars 2023

	Notes	Fonds d'opération \$	Fonds de réserves pour immobilisations \$	2023 Total \$	2022 Total \$
					(Redressé) (Note 2)
Actif					
À court terme					
Encaisse		28 894 953	4 131 217	33 026 170	31 916 208
Débiteurs	3	23 271 847	—	23 271 847	31 892 329
Stocks		1 904 893	—	1 904 893	2 310 953
Frais payés d'avance		4 495 869	—	4 495 869	3 275 131
Tranche échéant à court terme des placements	4	—	8 519 000	8 519 000	7 950 000
Avances interfonds, sans intérêt		16 917 790	(16 917 790)	—	—
		75 485 352	(4 267 573)	71 217 779	77 344 621
Placements	4	5 524 090	33 439 217	38 963 307	36 087 166
Compte débiteur à long terme	3	500 000	—	500 000	364 584
Immobilisations	5	258 560 400	—	258 560 400	267 738 595
Actifs incorporels	6	10 572 609	—	10 572 609	14 269 502
		275 157 099	33 439 217	308 596 316	318 459 847
		350 642 451	29 171 644	379 814 095	395 804 468
Passif					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	8	53 499 968	—	53 499 968	51 123 655
Produits reportés		659 579	—	659 579	2 246 813
		54 159 547	—	54 159 547	53 370 468
Avantages sociaux futurs	9	12 652 131	—	12 652 131	12 011 639
Obligations liées à la mise hors services des immobilisations	10	2 990 477	—	2 990 477	2 990 477
Apports reportés afférents aux immobilisations	11	209 942 785	—	209 942 785	218 838 328
		225 585 393	—	225 585 393	233 840 444
		279 744 940	—	279 744 940	287 210 912
Engagements contractuels et éventualités	17 et 18				
Solde de fonds					
Fonds d'opération		70 860 229	—	70 860 229	79 768 888
Fonds de réserves pour immobilisations					
Part locale des coûts de cycle de vie des édifices		—	29 171 644	29 171 644	28 809 030
		70 860 229	29 171 644	100 031 873	108 577 918
Gains de réévaluation cumulés		37 282	—	37 282	15 638
		70 897 511	29 171 644	100 069 155	108 593 556
		350 642 451	29 171 644	379 814 095	395 804 468

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Approuvé au nom du conseil

 Administrateur

 Administrateur

Hôpital Montfort
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2023

Note	Fonds de réserves pour immobilisations			2022 Total \$		
	Fonds d'opération \$	Part locale des coûts de cycle de vie des édifices \$	2023 Total \$			
				(redressé - note 2)		
	Solde de fonds					
	Solde au début de l'exercice	2	79,768,888	28,809,030	108,577,918	109,158,981
	(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(9,560,878)	1,014,833	(8,546,045)	1,494,680
	Ajustement rétrospectif - Obligations liées à la mise hors service des immobilisation	2	—	—	—	(2,075,743)
	Virement interfonds	12	652,219	(652,219)	—	—
	Solde à la fin de l'exercice		70,860,229	29,171,644	100,031,873	108,577,918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort**État non consolidé des gains de réévaluation cumulées – fonds d'opération**

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulées au début de l'exercice	15,638	112
Gains non réalisés sur les placements et la perte de change	21,644	15,526
Gains de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	37,282	15,638

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des résultats
 Exercice terminé le 31 mars 2023

Notes	Fonds d'opération \$	Fonds de réserves pour immobilisations \$	2023 Total \$	2022 Total \$
				(redressé - note 2)
Produits				
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	202,116,064	—	202,116,064	201,598,239
Services aux patients	38,267,998	—	38,267,998	35,160,985
Services auxiliaires et autres	4,393,447	—	4,393,447	3,742,017
Programmes à financement spécifique	3,912,003	—	3,912,003	3,524,975
Suppléments pour chambres et quote-part des patients	1,903,948	—	1,903,948	1,319,264
Intérêts et autres produits de placements	880,475	1,014,833	1,895,308	942,465
Amortissement des apports afférents aux immobilisations	11,061,272	—	11,061,272	9,819,455
10	262,535,207	1,014,833	263,550,040	256,107,400
Charges				
Salaires	123,077,289	—	123,077,289	115,147,832
Avantages sociaux	38,989,747	—	38,989,747	36,967,989
Fournitures et autres charges	45,820,756	—	45,820,756	43,902,145
Honoraires médicaux	23,345,114	—	23,345,114	22,741,099
Fournitures médicales et chirurgicales	12,502,146	—	12,502,146	11,125,848
Médicaments	4,348,667	—	4,348,667	3,912,208
Programmes à financement spécifique	3,912,003	—	3,912,003	3,524,975
Amortissement des immobilisations	16,112,930	—	16,112,930	14,584,699
Amortissement des actifs incorporels	3,987,433	—	3,987,433	2,705,925
	272,096,085	—	272,096,085	254,612,720
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(9,560,878)	1,014,833	(8,546,045)	1,494,680

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
			(redressé - note 2)
Activités de fonctionnement			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(8,546,045)	1,494,680
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations		16,112,930	14,584,699
Amortissement des actifs incorporels		3,987,433	2,705,925
Amortissement des apports afférents aux immobilisations		(11,061,270)	(9,819,455)
Amortissement des primes/escomptes sur les placements		(102,343)	54,354
Gains de réévaluation sur placements		—	(10,490)
Perte sur radiation d'immobilisations		680,660	137,693
Variation des avantages sociaux futurs		640,492	629,700
		1,711,857	9,777,106
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	14	10,963,325	(1,598,729)
		12,675,182	8,178,377
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisation corporelles		(9,516,711)	(24,440,290)
Acquisition d'actifs incorporels		(893,082)	(5,168,167)
Acquisition de placements		(18,072,650)	(17,599,524)
Cession de placements		14,751,496	9,526,793
		(13,730,947)	(37,681,188)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	11	2,165,727	12,908,567
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		1,109,962	(16,594,244)
Encaisse au début		31,916,208	48,510,452
Encaisse à la fin		33,026,170	31,916,208

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. Statut et nature des activités

Hôpital Montfort (l' « Hôpital ») est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu. La poursuite des activités dépend du financement reçu du Ministère de la Santé de l'Ontario (« MSO ») par l'entremise de Santé Ontario (« SO »).

En vertu de la Loi sur l'assurance maladie et de ses règlements, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MSO et Santé Ontario. Ces états financiers reflètent les ententes de financement convenues approuvées par le MSO et SO pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

2. Méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort (l' « Institut ») en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 15.

Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités : Le Fonds d'opération couvre les opérations quotidiennes. Le Fonds de réserves pour immobilisations comprend deux fonds, soit la Réserve « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » qui sert à financer l'acquisition future d'immobilisations et le Fonds « Projets de transformation » qui sert à financer des projets d'envergure futurs de nature capitale. Au 31 mars 2023, le solde du Fonds « Projets de transformation » est de 0\$.

Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Encaisse

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Placements

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Ces placements peuvent être vendus à la suite des fluctuations de marché ou encore pour combler un besoin de liquidité de l'Hôpital ou autre. Les justes valeurs des placements sont présentées à la note 4. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état non consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les autres placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant.

Les actions privilégiées sont de niveau 1 et les obligations sont de niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Passifs financiers

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Adoption d'une nouvelle méthode comptable SP 3280, « Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations »

En date du 1^{er} avril 2022, l'Hôpital a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », en utilisant la méthode de l'application modifiée rétroactive modifiée. Selon cette méthode, l'Hôpital a comptabilisé :

- un passif pour toute obligation existante liée à la mise hors service d'immobilisations existante, ajusté en fonction de l'augmentation due aux désactualisations cumulées à cette date;
- un coût de mise hors service porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles connexes;
- les amortissements cumulés du coût inscrit à l'actif; et
- un ajustement du solde d'ouverture de l'excédent ou du déficit accumulé.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption d'une nouvelle méthode comptable SP 3280, « Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations » (suite)

Ce changement fait suite à la date de mise en œuvre effective du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Les chiffres pour l'exercice clos au 31 mars 2022 ont été retraités, ainsi que les chiffres comparatifs. L'incidence du retraitement des chiffres comparatifs se présente comme suit :

	Solde initial au 31 mars 2022 \$	Ajustement lié à l'adoption \$	Solde ajusté au 31 mars 2022 \$
État non consolidé de l'état de la situation financière			
Immobilisations corporelles	266 859 043	879 552	267 738 595
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	—	2 990 477	2 990 477
Solde de fonds	110 688 843	(2 110 925)	108 577 918
État non consolidé des résultats			
Amortissement des immobilisations	14 549 517	35 182	14 584 699
Excédent des produits par rapport aux charges	1 529 862	(35 182)	1 494 680

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'entité qui font ou ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé lorsque, à la date des états financiers :

- a) il existe une obligation juridique, contractuelle ou légale qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant.

L'entité comptabilise des passifs dans la période au cours de laquelle une obligation est créée au titre d'obligations juridiques, contractuelles ou légales associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale des immobilisations corporelles. Les obligations sont évaluées initialement à la meilleure estimation de la direction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service. Dans le cas des immobilisations corporelles qui font encore l'objet d'un usage productif, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause est augmentée en conséquence. Pour les actifs qui ne sont pas comptabilisés ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif, le passif est passé en charges au cours de la période. Dans les périodes ultérieures, le passif est comptabilisé progressivement et ajusté en fonction des changements dans l'estimation du passif, le cas échéant, ou dans l'échéancier des flux de trésorerie futurs. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis de la même façon que l'immobilisation en cause, et la charge de désactualisation est incluse dans l'état des résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la juste valeur des investissements, la détérioration d'actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations, certains courus à payer, la valeur des avantages sociaux futurs, la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les revenus de subventions liés à la COVID-19. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les revenus constatés par le MSO et SO nécessitent certaines estimations. L'Hôpital a conclu des ententes de responsabilisation qui énoncent les droits et obligations des parties à l'égard du financement fourni à l'Hôpital par le MSO et SO pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022. Les ententes de responsabilisation établissent certaines normes de rendement et les obligations qui établissent des résultats acceptables pour le rendement de l'Hôpital dans un certain nombre de domaines.

Si l'Hôpital ne respecte pas ses normes de rendement ou ses obligations, le MSO / SO peut ajuster le financement reçu par l'Hôpital. Ni le MSO, ni SO ne sont tenus de communiquer certains ajustements au financement avant la soumission des données de fin d'année. Puisque ces données ne sont soumises qu'après l'achèvement des états financiers, le montant du financement de MSO/SO reçu au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer après la fin de l'exercice. Le revenu comptabilisé dans ces états financiers représente les meilleures estimations de la direction des montants qui ont été gagnés au cours de l'année.

Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode de report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations de Santé Ontario.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement de Santé Ontario. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par Santé Ontario et le MSO. Santé Ontario (SO), une société d'état du gouvernement de l'Ontario, a été créé le 6 juin 2019.

Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes de Santé Ontario. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque Santé Ontario examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen de Santé Ontario est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques Services aux patients et Suppléments pour chambres et quote-part des patients, sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les subventions et le financement autorisés par le MSO/SO à la fin de l'exercice, et pour lesquels une fin ou une utilisation spécifique a été identifiée sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Hôpital s'est conformé et continue à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir la subvention. La constatation des produits associés à de telles subventions oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation de ces états financiers non consolidés. Le financement final approuvé est soumis au processus de conciliation des bailleurs de fonds et pourrait différer de ces estimations.

Les subventions pour lesquelles des revenus sont dus mais n'ont pas été reçus à la fin de l'année financière sont enregistrés en tant que débiteur. Lorsqu'une portion de la subvention est pour une période future, elle est enregistrée en revenu reporté et constatée lorsqu'exigible.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés à l'état non consolidé des gains de réévaluation cumulés.

Les autres produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de rachat, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception de l'inventaire de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	5 à 28 ans
Équipements	3 à 20 ans

Les coûts des projets en cours sont accumulés et transférés à titre d'immobilisations lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement du logiciel dossier santé électronique (DSE) est calculé selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Les coûts des logiciels en développement sont accumulés et transférés à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés sont établis par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2025.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

3. Débiteurs

	0-30 jours \$	31-90 jours \$	91 jours + \$	2023 Total \$
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	7 902 535	59 343	1 571 055	9 532 933
Services aux patients	3 402 179	2 413 650	1 294 684	7 110 513
Santé Montfort, sans intérêt	802 035	1 339 396	611 269	2 752 700
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	36 680	—	2 200 000	2 236 680
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	(72 264)	1 121	187 798	116 655
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	(31 426)	65 364	185 930	219 868
Autres	1 382 757	857 803	1 200 275	3 440 835
	13 422 496	4 736 677	7 251 011	25 410 184
Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres	(96 061)	(20 675)	(1 521 601)	(1 638 337)
Moins portion à long terme	—	—	500 000	500 000
	13 326 435	4 716 002	5 229 410	23 271 847
				2022
	0-30 jours \$	31-90 jours \$	91 jours + \$	Total \$
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	4 022 991	1 627 616	10 994 164	16 644 771
Services aux patients	2 826 492	1 582 001	1 624 393	6 032 886
Santé Montfort, sans intérêt	717 529	1 209 021	1 123 264	3 049 814
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	7 413	22	4 200 000	4 207 435
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	92 006	162 172	673 410	927 588
Montfort Renaissance, sans intérêt	13 980	—	—	13 980
Autres	1 220 341	873 212	586 089	2 679 642
	8 900 752	5 454 044	19 201 320	33 556 116
Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres	(449 243)	—	(1 214 544)	(1 663 787)
	8 451 509	5 454 044	17 986 776	31 892 329

4. Placements

	2023 \$	2022 \$
Fonds d'opération		
Obligations		
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 5 399 847 \$ (3 313 292 \$ en 2022)	5 285 994	3 282 720
Intérêts courus – juste valeur : 238 096 \$ (150 824 \$ en 2022)	238 096	150 824
	5 524 090	3 433 544
Tranche échéant à court terme	—	—
	5 524 090	3 433 544
Fonds de réserves pour immobilisations		
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 26 302 767 \$ (23 872 156 \$ en 2022)	26 950 496	24 331 278
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur: 13 634 297 \$ (15 220 538 \$ en 2022)	14 372 707	15 755 954
Compagnies - juste valeur: 289 240 \$ (249 177\$ en 2022)	313 016	266 733
Intérêts courus – juste valeur : 321 998 \$ (249 657 \$ en 2022)	321 998	249 657
	41 958 217	40 603 622
Tranche échéant à court terme	8 519 000	7 950 000
	33 439 217	32 653 622

Les obligations du Fonds de réserves pour immobilisations et du Fonds d'opération viennent à échéance entre juin 2023 et novembre 2033 et portent des taux de rendement variant entre 0,95 % et 5,53 % (échéance entre juin 2022 et janvier 2023 et portaient des taux de rendement variant entre 0,75 % et 3,80 % en 2022).

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur nette comptable \$	2022 Valeur nette comptable \$
				(Redressé) (Note 2)
Terrains	1,636,611	—	1,636,611	1,636,611
Bâtiments	313,432,838	112,943,024	200,489,814	207,686,506
Équipements pour l'exploitation des bâtiments	66,730,278	34,400,152	32,330,126	28,019,381
Équipement	71,734,995	48,389,916	23,345,079	24,813,700
Projets en cours	758,770	—	758,770	5,582,397
	454,293,492	195,733,092	258,560,400	267,738,595

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 7 012 852 \$ (15 344 218 \$ en 2022) et a disposé d'immobilisations pour une valeur de 700 466 \$ (13 835 272 \$ en 2022).

5. Immobilisations (suite)

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au 31 mars 2023, il y a 1 985 655 \$ (4 489 509 \$ en 2022) d'addition d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été payées et qui sont incluses dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisée pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustraits des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette comptable	2022 Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Logiciels – DSE	28 365 119	18 413 654	9 951 465	13 193 438
Horaire électronique	—	—	—	793 117
Logiciels en développement	491 335	—	491 335	128 480
Refonte du site web	212 413	82 604	129 809	154 467
	29 068 867	18 496 258	10 572 609	14 269 502

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur de 893 082 \$ (5 168 166 \$ en 2022) et a disposé d'actifs incorporels d'une valeur de 1 024 563 \$ (valeur nulle en 2022).

7. Emprunt bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2022). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,4 % (0,4% en 2022). Au 31 mars 2023 et 2022, cette marge de crédit est inutilisée.

8. Crédoeurs et frais courus

	2023	2022
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et déductions à la source	27 329 177	18 698 341
Fournisseurs	7 930 163	11 453 804
Remboursement à Santé Ontario et autres instances gouvernementales de l'Ontario	18 240 628	19 820 274
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	—	1 151 236
	53 499 968	51 123 655

9. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Hôpital participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, s'élève à 10 418 025 \$(9 039 365 \$ en 2022). Les plus récents états financiers audités datés du 31 décembre 2022 indiquent que le régime HOOPP est entièrement capitalisé.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2022 et extrapolée pour l'année terminée le 31 mars 2023 (l'obligation liée aux avantages de 2022 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2022). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Situation du régime		
Obligation au titre des prestations constituées au début	9 031 700	10 028 900
Coût des services courants	739 700	768 100
Gain actuariel amorti	(1 034 236)	(1 720 900)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	360 400	328 300
Contribution de l'Hôpital	(271 008)	(372 700)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	8 826 556	9 031 700
Gain actuariel non amorti	3 825 575	2 979 939
Passif au titre de prestations constituées	12 652 131	12 011 639

	2023	2022
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation sur les passifs	4.04%	3,89%
Augmentation des coûts dentaires	4.00%	4,00%
Augmentation du coût des soins de santé	5.00%	5,00%
Période d'amortissement des pertes ou gains actuariels (DMERCA)	15,80 ans	14,40 ans

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Coût des services courants	739 700	768 100
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	360 400	328 300
Amortissement du gain actuariel	(188 600)	(94 000)
	911 500	1 002 400

10. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Hôpital possède un bâtiment contenant de l'amiante qui doit faire l'objet de mesures correctives au moment du démantèlement. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) régit la protection de l'environnement et de la santé humaine en ce qui concerne les déchets dangereux comme l'amiante. Il existe des règlements portant spécifiquement sur la manipulation de l'amiante, comme le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui sont publiés en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (10.26.1 Annexe, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif estimatif correspond à la valeur estimée non actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. D'ici les 25 prochaines années, les dépenses estimées seront engagées et le passif sera éteint.

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	218 838 328	215 749 216
Apports octroyés au cours de l'exercice *	2 165 729	12 908 567
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Amortissement des apports liés aux bâtiments	(9 219 732)	(8 608 100)
Amortissement des apports liés aux équipements	(1 841 540)	(1 211 355)
Solde à la fin	209 942 785	218 838 328

*Les tableaux suivants présentent les principales sources d'apports octroyés au cours de l'exercice ainsi que l'exercice précédent:

	Apports octroyés	Compte à recevoir	2023 Revenu constatés
	\$	\$	\$
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	112 915	9 966	139
Santé Ontario			
Équipements médicaux	337 214	337 214	34 675
Ministère de la santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien - COVID	206 677	—	—
Carrefour santé Aline-Chrétien	558 121	1 266 214	55 397
	1 214 927	1 613 394	90 211

11. Apports reportés afférents aux immobilisations (suite)

	Apports octroyés \$	Compte à recevoir \$	2022 Revenu constatés \$
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	9 100 000	3 800 000	393 750
Santé Ontario			
Équipements médicaux	1 631 667	1 331 437	6 680
Ministère de la santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien - COVID	1 116 660	1 116 660	20 937
Carrefour santé Aline-Chrétien	803 631	806 631	36 925
	12 651 958	7 054 728	458 292

12. Virement interfonds

Aucune transaction n'a été enregistrée au Fonds de réserves pour immobilisations – projets de transformation durant l'année financière (en 2022, 2 234 732\$ avait été transféré du fonds pour immobilisations – projets de transformation vers le fonds d'opération). Un montant de 652 219 \$ (3 377 599 \$ en 2022) a été transféré de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure.

13. Fournitures et autres charges

	2023 \$	2022 \$
Fournitures	8 430 394	7 867 031
Honoraires professionnels	2 269 817	2 341 551
Services achetés	17 637 867	17 479 054
Dépenses des bâtiments et terrains	1 840 343	1 303 543
Dépenses d'équipement	9 019 778	9 755 495
Dépenses diverses	6 622 557	5 155 471
	45 820 756	43 902 145

14. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	8 620 482	(2 777 560)
Stocks	406 060	(26 021)
Frais payés d'avance	(1 220 738)	32 639
Compte à recevoir à long-terme	(135 416)	218 750
Créditeurs et frais courus	4 880 171	1 044 169
Produits reportés	(1 587 234)	(49 176)
Retenue de garantie	—	(41 530)
	10 963 325	(1 598 729)

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés

L'Hôpital effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. Ses objectifs sont d'établir et d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter un service alimentaire et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration ou de la direction de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 9 030 275 \$ (7 293 464 \$ en 2022). Ce montant est inclus sous la rubrique Services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail a été renouvelé en 2023 pour un montant de 1 \$ annuellement pour une période indéterminée. Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu un montant nul (18 544 \$ en 2022) de Santé Montfort à titre de loyer pour la clinique de réadaptation qui a fermé en mai 2021.

Enfin, l'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain où le Carrefour santé Aline-Chrétien est situé, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. .

Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, une portion des services de comptabilité, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations et autres services à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 3 311 352 \$ (4 724 294 \$ en 2022). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers du 31 mars 2023 et 2022 de l'Institut du savoir Montfort et de Santé Montfort sont divulgués comme suit :

	Santé Montfort		Institut du savoir Montfort	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
État de la situation financière				
Actif	38 989 432	46 040 646	9 637 647	8 655 051
Passif	26 082 307	38 476 004	8 047 957	7 632 256
Actif net	12 907 125	7 564 642	1 589 690	1 022 795
État des résultats				
Produits	7 690 211	2 225 448	8 018 687	7 307 194
Charges	2 347 728	1 976 824	7 463 492	7 093 851
Excédent				
des produits par rapport aux charges avant les activités abandonnées	5 342 483	248 624	555 195	213 343
Activités abandonnées	—	45 384	—	—
Excédent des produits par rapport aux charges	5 342 483	294 008	555 195	213 343
État des flux de trésorerie				
Activités de fonctionnement	121 792	727 062	(822 334)	(2 159 009)
Activités d'investissement	4 873 282	(122 099)	911 717	(60 828)
Activités de financement	(6 779 185)	72 127	3 057 011	3 196 618

Fondation de l'Hôpital Montfort

La Fondation Hôpital Montfort est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation Hôpital Montfort, puisque la Fondation verse des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, des dons de 486 380 \$ ont été versés à l'Hôpital par la Fondation Hôpital Montfort (9 746 803 \$ en 2022, lorsque la campagne majeure était encore en vigueur).

Fondation de l'Hôpital Montfort (suite)

Au 31 mars 2023, le solde de fonds de la Fondation Hôpital Montfort était de 10 254 911 \$ (9 764 039 \$ en 2022).

La Fondation Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital Montfort et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur nette comptable au 31 mars 2023 de 1 504 944 \$ (2 052 197 \$ en 2022).

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'hôpital Montfort a un intérêt économique intangible envers l'Association puisque celle-ci offre des services aux patients par l'entremise de son capital humain, ce qui est en lien avec la mission de l'Hôpital.

Au 31 mars 2023, le solde de fonds de l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort était 502 642 \$ (565 545 \$ en 2022).

Autres intérêts économiques

Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant de 1 954 447 \$ (1 651 287 \$ en 2022) sur l'actif net total de 20 600 097 \$ (18 010 425 \$ en 2022). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 625 303 \$ (2 509 619 \$ en 2022) à ORHLS pour des services de buanderie dans le cours normal de ses opérations. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été respectivement créées dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 152 407 \$ (145 839 \$ en 2022) à SASC pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 8 867 226 \$ (8 923 294 \$ en 2022) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2023, les montants à payer à SASC s'élevaient à 33 750 \$ (31 665 \$ en 2022) et sont inclus sous la rubrique Crédeurs et frais courus.

16. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle la situation économique.

16. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Une bonne partie du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut engendrer une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

17. Engagements contractuels

Carrefour Santé Aline-Chrétien

Le Carrefour santé Aline-Chrétien a honoré tous ces engagements contractuels en 2023. Au 31 mars 2022, la valeur restante de ces engagements totalisait 28 596 \$.

Projet pour le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure

La réalisation de ce projet a été substantiellement complétée dans l'exercice 2022-2023, la valeur de l'engagement totalisait 532 781 \$ en 2022.

18. Éventualités

Passif éventuel – Équité salariale en négociation avec Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO)

L'Hôpital s'est engagé dans des négociations qui créeront potentiellement une obligation financière relativement au programme d'équité salariale avec AIIO. En date de publication des états financiers non consolidés, la direction ne possédait pas l'information nécessaire pour lui permettre de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Pour cette raison, aucun passif n'a été comptabilisé aux états financiers non consolidés au 31 mars 2023. Tout montant éventuel sera comptabilisé aux charges de l'exercice en cours lorsque le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

18. Éventualités (suite)

Passif éventuel – Impacts des dispositions de réouverture du projet de Loi 124

Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une décision déclarant nul et non avenu le projet de loi 124, connu sous le nom de *Loi visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures, 2019*. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a fait appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de suspension de la décision. Cette décision a déclenché des dispositions de réouverture qui exigent de nouvelles négociations avec certains groupes de travailleurs sur les compensations pour les années précédemment plafonnées par la législation. L'Hôpital a enregistré des passifs basés sur les montants de règlements ultérieurs et sur l'estimation de la direction des montants de règlements potentiels.

Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement d'un prêt à long terme contracté par Santé Montfort pour un montant de 10 633 000 \$ (13 968 000 \$ en 2022), et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 306 652 \$ (45 153 \$ en 2022). De plus, l'Hôpital Montfort est garant de la marge de crédit de 2 500 000 \$ que la Fondation de l'Hôpital Montfort a contracté auprès de BMO en avril 2022.

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette garantie est faible.

Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2023, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2023.